

RELIGION

Le Concordat dans le collimateur

Ancien élu socialiste de Moselle, ex-dirigeant d'une société de transports publics, actuel président de l'IUT de Metz et militant de toujours de la laïcité, Michel Seelig porte le fer contre le régime dérogatoire des cultes en Alsace-Moselle, qu'il considère comme un anachronisme et une atteinte à la liberté de conscience. À lire et à écouter, ce soir à Mulhouse.

Propos recueillis
par Olivier Brégeard

Vous venez de publier un ouvrage sur le Concordat encore en vigueur en Alsace-Moselle, sous-titré « Sortir progressivement du régime dérogatoire des cultes » : quelle en est la motivation première ?

Je ne suis en rien opposé aux religions, à la pratique des cultes. La loi de 1905 me convient tout à fait, quand elle affirme que « la République assure la liberté de conscience, garantit le libre exercice des cultes, sous les seules restrictions édictées dans l'intérêt de l'ordre public ».

La seule chose que je demande, c'est qu'on applique également l'article 2 de cette loi, qui stipule que « la République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte ». Je considère donc que le régime dérogatoire des cultes en Alsace-Moselle est une atteinte à la liberté de conscience. Je me souviens d'avoir été obligé de demander une dispense pour que mes enfants ne subissent pas l'enseignement religieux à l'école. La loi Ferry de 1882, sur l'enseignement primaire obligatoire, gratuit et laïc, prévoit la création d'une journée où l'école ne fonctionne pas – à l'époque le jeudi, aujourd'hui le mercredi – afin que les parents qui désirent donner un enseignement religieux à leurs enfants puissent le faire, en dehors de l'école publique. Ceci n'exclut en rien un enseignement de ce que sont, d'un point de vue scientifi-

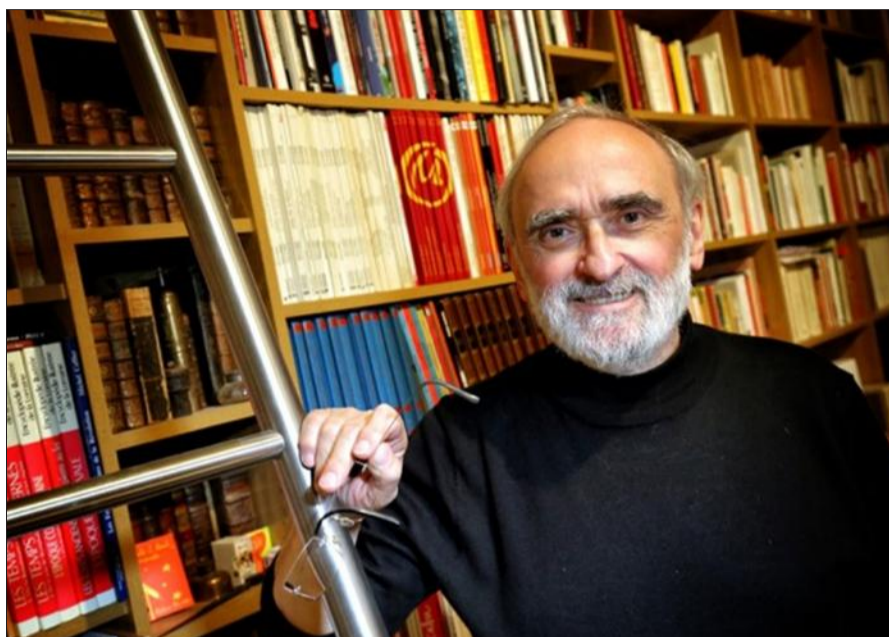
que, les religions et leurs apports, positifs et négatifs, dans l'histoire de l'humanité.

Vous soulignez la confusion autour du Concordat, l'amalgame avec d'autres textes spécifiques à l'Alsace-Moselle...

On dit tout et n'importe quoi sur le sujet : les médias, les élus, les administrations... Par exemple, dans les 17 articles du Concordat, il n'y a pas un mot sur l'enseignement religieux à l'école, qui est inscrit dans la loi Falloux de 1850, dans plusieurs dispositions allemandes d'après 1870 et dans d'autres prises depuis 1918. Il y a effectivement un amalgame de toutes les dispositions dérogatoires maintenues depuis 1918 – toujours considérées comme provisoires dans les textes. Beaucoup de gens les mettent sous le titre de « Concordat », par simplification ou par méconnaissance. Cela permet à chacun de défendre ses petits privilèges : les pharmaciens, les chasseurs, les notaires... Et des tas de gens craignent – ou font semblant de craindre – que si l'on arrête de payer les curés, on n'aura plus le régime local d'assurance maladie... Alors que cela n'a rien à voir !

« Un amalgame » entre différents textes

J'ai également écrit ce livre parce que le mot « concordat » est redevenu à la mode : certains rêvent d'en faire de nouveaux, tous azimuts, pour associer les cultes à la vie politique. Le préambule du Concordat de 1801 dit qu'il est



Âgé de 67 ans, natif de Thionville et messin de longue date, Michel Seelig préside le Cercle Jean Macé, membre du réseau des cercles Condorcet, créé par la Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente.

Archives
Le Républicain
Lorrain

établi « tant pour le bien de la religion que celui de la tranquillité publique ». C'est, depuis, le rêve de tous les ministres de l'Intérieur : utiliser les cultes, quels qu'ils soient, pour assurer la paix, autrefois dans les campagnes, aujourd'hui dans les banlieues.

La remise en question de ce régime semble taboue dans la classe politique régionale...

Incontestablement, les élus locaux, quelle que soit leur tendance politique, sont d'une frilosité considérable... Particulièrement en Alsace ! Au dernier colloque de l'Institut du droit local, Roland Ries [NDLR : sénateur-maire PS de Strasbourg] a prononcé cette phra-

se remarquable : « Le bilinguisme et le Concordat sont consubstantiels de l'identité alsacienne. » Face à ce genre d'affirmation, je n'ai plus d'arguments... D'autant que je ne suis pas Alsacien – on m'accusera évidemment d'être jacobin. J'ai aussi entendu, dans des milieux associatifs strasbourgeois, que les Alsaciens avaient accepté de se donner à la France à condition de garder leurs privilèges...

Après la réforme territoriale, toucher à ce régime dérogatoire ne serait-il pas vécu, par beaucoup d'Alsaciens, comme le « coup de grâce » ?

C'est sans doute ce que craignent un certain nombre de personnes.

Mais je ne crois pas que l'Alsace et la Moselle constituent un îlot de religiosité : il y a certainement autant de gens athées, agnostiques ou indifférents à la religion que dans le reste de la France, ou de l'Europe. Il y a une dizaine d'années, il y avait encore entre 70 et 80 % des élèves des écoles primaires qui suivaient l'enseignement religieux ; aujourd'hui, il y en a environ 50 % en Alsace, un peu moins en Moselle.

Tout changement serait du ressort du Parlement et de l'État, qui se garde de prendre l'initiative...

Ce n'est évidemment pas une priorité. Et même quand le gouverne-

ment est de gauche, il écoute les élus locaux, qui ont une peur bleue de remuer ce dossier et de perdre des voix. Du coup, on s'est refusé, depuis plus de 50 ans, à faire la moindre pédagogie en direction de la population.

Une exception financée par tous les Français

On pourrait demander aux gens s'ils sont pour la suppression du Concordat, mais la plupart ne savent pas ce que c'est. Il faudrait plutôt demander s'ils sont d'accord pour continuer à payer les curés, les pasteurs et les rabbins.

Et leur dire combien ça coûte : quelque 60 millions d'euros par an, à quoi s'ajoute le coût de l'enseignement religieux, et ce que les communes paient pour l'entretien des bâtiments... C'est d'ailleurs une question qui ne concerne pas que l'Alsace et la Moselle. Car les ministres des cultes de ces trois départements sont payés par l'État, donc par les contribuables de toute la France.

LIRE : Vous avez dit Concordat ? Sortir progressivement du régime dérogatoire des cultes, éd. L'Harmattan, 226 pages, 20 €.

RENCONTRER Ce jeudi à 20 h, à la librairie 47° Nord de Mulhouse (Maison Engelmann). Conférence en entrée libre, dans la limite des places disponibles. Renseignements et réservations au 03.89.36.80.00 ; courriel : librairie@47degresnord.com

INSOLITE

Un Alsacien de la semaine tout content



« Pour les fans d'Henri et Edmond, j'ai extrapolé ce que c'était que d'être Alsacien de la semaine à Bricksheim... », explique le réalisateur de films d'animation en briques Lego®.

Photo Maxime Marion

Réalisateur de films en stop-motion, le Molsheimois Maxime Marion était le sujet de notre portrait hebdomadaire, paru dans *L'Alsace* du lundi 18 janvier. Dans la foulée, ce lundi 1^{er} février, il a été désigné « Alsacien de la semaine » par nos lecteurs, avec 43 % des 1 060 votes enregistrés. Le réalisateur a salué l'événement en mettant en scène

ses personnages fétiches, Henri et Edmond, et en nous envoyant cette image. « Pour les fans d'Henri et Edmond, j'ai extrapolé ce que c'était que d'être Alsacien de la semaine à Bricksheim... », précise Maxime Marion.

On le remercie à notre tour pour ce drôle de remerciement !

RENCONTRE Jean Witt demain à Strasbourg

L'Alsacien Jean Witt, auteur du livre *À l'écoute de ton visage*, qui décrit « l'ultime accompagnement » de sa femme Janine, malade d'Alzheimer, sera présent ce vendredi 5 février à la librairie Kléber de Strasbourg, à partir de 16 h et non de 16 h 30, comme indiqué par erreur dans *L'Alsace* d'hier. Il sera accompagné par le neurologue colmarien François Sellal et les comédiens Cathy Bernecker et Philippe Spitz. Après une petite présentation du livre et la lecture d'extraits, un débat pourra s'instaurer avec la salle.

MUSIQUE David Gilmour à Arc-et-Senans

L'ex-guitariste de Pink Floyd David Gilmour lancera le 25 juin en Pologne une tournée estivale européenne qui passera par la France pour quatre concerts. Cette tournée passera notamment le 16 juillet par le château de Chantilly, dans l'Oise, où Pink Floyd avait donné deux concerts mythiques en 1994, lors de la tournée « The Division Bell ». En France, David Gilmour est aussi annoncé aux Arènes de Nîmes, les 20 et 21 juillet, et à la prestigieuse Saline royale d'Arc-et-Senans (Doubs), le 23 juillet. Il ira ensuite en Belgique pour deux concerts sur la Grand-Place de Tirléfont (Tienen), les 27 et 28 juillet.

ART

Signac « au fil de l'eau »

La Fondation de l'Hermitage à Lausanne accueille jusqu'au 22 mai une prestigieuse collection d'œuvres de Paul Signac. Près de 140 peintures, aquarelles et dessins illustrent la carrière foisonnante du maître néo-impressionniste. Réunie par une famille passionnée par l'artiste, « cette collection unique constitue l'un des plus riches ensembles d'œuvres de Signac conservé en mains privées », explique Aurélie Couvreur, conservatrice à la Fondation de l'Hermitage. Intitulée « Une vie au fil de l'eau », cette exposition offre un éventail exhaustif de l'évolution artistique du peintre français né en 1863 et mort en 1935. Au cours d'un parcours chronologique et thématique, le visiteur peut découvrir les multiples facettes d'un homme épris de mer et de bateaux : des premiers tableaux impressionnistes jusqu'aux dernières aquarelles de la série des ports de France, en passant par les années du néo-impressionnisme, l'éblouissement tropézien, les images flamboyantes de Venise, Rotterdam et Constantinople.

L'Institut de Recherche en Hématologie et Transplantation (IRHT)

recherche pour son

**OPÉRATION
« TULIPES à CŒUR » 2016
des BÉNÉVOLES pour assurer
la vente des tulipes**

sur l'agglomération de Mulhouse et sa région

les 3, 4 et 5 mars 2016

Pour tout renseignement, merci de bien vouloir contacter le secrétariat :
Tél. 03 89 64 74 18 - Mail: secre-irht@ch-mulhouse.fr



L'Institut de Recherche
en Hématologie et Transplantation
Mulhouse - France
www.irht.fr

Le Dr Hénon et son équipe vous remercient par avance de toute l'aide que vous pourrez leur apporter.